



ROYAUME DU MAROC

DÉCLARATION PRONONCÉE PAR S. E. M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR
REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC
AUPRÈS DE L'OIAC, À LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS
PARTIES
(La Haye, 27 novembre-7 décembre 2023)

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellences,
Cher(e)s collègues,

Je voudrais tout d'abord exprimer mes félicitations à S.E.M Suljuk Mustansar Tarar, Ambassadeur et Représentant Permanent du Pakistan auprès de l'OIAC, en tant que Président de la 28^{ème} Session de la Conférence des États parties et lui faire part du plein soutien de la délégation du Maroc. Je suis convaincu que, grâce à vos compétences et à vos qualités professionnelles, les travaux de cette session seront couronnés de succès.

Je tiens à féliciter S.E.M Vusimuzi Philemon Madonsela, Ambassadeur Représentant Permanent de la République d'Afrique du Sud, pour ses efforts et sa présidence réussie de la 27^{ème} session de la Conférence.

Je souhaite également exprimer l'appréciation de ma délégation au Directeur Général de l'Organisation, S.E.M Fernando Arias, pour son dévouement et son professionnalisme et le remercier pour son rapport pertinent et instructif, présenté à cette session. Mes remerciements s'adressent également aux membres du Secrétariat pour leurs efforts constants, ainsi qu'aux Vice-Présidents du Conseil pour leurs rapports respectifs.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du Groupe africain, prononcée par le Coordonnateur S.E.M Francis Kotia, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République de Ghana et à celle du Mouvement des Pays Non Alignés et de la Chine, prononcée par S.E. M. Rahman Mustafayev, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Azerbaïdjan.

Monsieur le Président,

Fidèle à sa position de principe d'attachement fort aux objectifs de désarmement, de non-prolifération et de lutte contre les armes de destruction massive, le Royaume du Maroc réaffirme son soutien sans faille aux nobles objectifs de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques.

Le Royaume du Maroc réitère, dans les termes les plus fermes, sa condamnation catégorique de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison. L'utilisation d'armes chimiques est une violation grave des dispositions de la Convention. Les États parties se doivent d'agir de concert en vue de garantir le respect de cet instrument juridique, qui a permis l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive. De même, toutes les parties prenantes sont appelées à œuvrer inlassablement pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention et à consolider davantage le rôle de notre Organisation pour l'avènement d'un monde exempt d'armes chimiques.

A ce titre, ma délégation constate avec intérêt les progrès réels enregistrés, en particulier, la destruction totale et complète des stocks d'armes chimiques déclarés, ce qui représente un jalon historique dans l'histoire de notre Organisation. Cela dit, il ne faudrait pas perdre de vue les autres défis persistants. Il nous incombe dorénavant de consolider les acquis, tout en faisant prévaloir l'esprit du dialogue et du compromis, à même de consacrer l'unité, l'efficacité et la pertinence de notre Organisation pour la réalisation des objectifs de la Convention, dont l'universalité doit toujours demeurer une priorité absolue,

Monsieur le Président,

Je voudrais réitérer l'appel du Maroc pour la continuation des efforts visant le renforcement des capacités des États parties, en particulier en Afrique et ce, afin d'assurer une mise en œuvre équilibrée et optimale de la Convention. Les activités de renforcement des capacités doivent demeurer une priorité majeure de notre Organisation, afin de permettre aux États Parties de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention et de contribuer de manière efficace et efficiente à la lutte contre la prolifération de la menace chimique dans le monde.

Dans ce sens, le Maroc réaffirme son appui à la mise en œuvre des objectifs ambitieux identifiés dans le cadre de la 6ème phase du Programme pour l'Afrique 2023-2025. Ma délégation se réjouit des avancées réalisées au titre de ce programme, et estime que la pérennité de ce programme dépend essentiellement d'un mode de financement plus stable, assuré par le budget ordinaire de l'Organisation.

Dans ce sillage, ma délégation souhaite exprimer sa satisfaction quant à l'opérationnalisation effective du Centre ChemTech, lequel est appelé à jouer un rôle pionnier, en tant que plateforme scientifique d'excellence, notamment à travers des formations consistantes au profit des pays africains pour renforcer davantage les capacités d'analyse et les échanges d'expertise et des meilleures pratiques.

En outre, ma délégation plaide pour accorder un intérêt particulier au renforcement des capacités des États parties dans le domaine de l'utilisation pacifique de la chimie et la nécessité d'accompagner davantage les États parties africains en la matière. C'est dans ce cadre que le Maroc ne cesse de réaffirmer l'importance que revêt la coopération Sud-Sud en matière, notamment de renforcement des capacités et d'échange de bonnes pratiques.

En effet, ma délégation se félicite de l'organisation au Maroc, conjointement avec le Secrétariat, de plusieurs formations importantes, notamment le Programme de formation et d'éducation sur les usages pacifiques de la chimie pour les jeunes, la formation sur la Préparation des Hôpitaux aux incidents chimiques HOSPREP et le Cours de base sur la protection contre les armes chimiques pour les États parties d'Afrique.

Aussi le Maroc se félicite de la mise en œuvre réussie du programme de Tutorat/Partenariat réalisé avec deux pays frères, à savoir le Togo et la Mauritanie, avec le soutien du Secrétariat. Ce programme a constitué une occasion constructive ayant permis l'échange d'expériences, d'expertises et de bonnes pratiques au profit des Autorités Nationales des pays bénéficiaires. A ce titre, mon pays réitère son entière disposition à renouveler cette expérience avec tout pays africain qui formulerait le souhait d'initier un programme de Tutorat/Partenariat.

Monsieur le Président,

La menace du terrorisme chimique demeure une sérieuse préoccupation qui interpelle les États parties. L'emploi par des acteurs non étatiques d'agents chimiques en tant qu'arme est un risque réel. Avec l'accompagnement du Secrétariat, les États parties doivent se doter des capacités nécessaires, afin de contrecarrer cette menace alarmante. De tels risques terroristes sont de nature à poser un vrai danger non seulement dans les zones de conflit, mais également pour la paix et la sécurité à l'échelle mondiale.

A cet égard, la délégation du Royaume du Maroc souligne la nécessité et l'urgence d'approfondir la coopération entre le Secrétariat et les Etats Parties, dans l'objectif de :

- Soutenir et renforcer les législations nationales visant la lutte contre le terrorisme chimique par des acteurs non-étatiques, notamment par la mise en place de mécanismes nationaux permettant le contrôle des produits à double usage, en vue de contrecarrer la menace du terrorisme chimique ;
- Organiser des ateliers et des cours de formation sur le contrôle aux frontières au profit des policiers et des douaniers, permettant une meilleure connaissance des agents chimiques et leurs précurseurs, pouvant être utilisés à des fins interdites, tout en tenant compte des développements technologiques et de l'évolution de la menace terroriste ;
- Organiser des exercices pratiques régionaux sur la gestion des urgences chimiques en l'occurrence, les aspects de prévention, d'évaluation des menaces et de première réponse aux attaques terroristes chimiques ;
- Instaurer des campagnes de sensibilisation menées par des experts internationaux, au profit des États Parties africains portant sur l'utilisation des produits chimiques à double usage.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, ma délégation se félicite du travail accompli, à ce jour, concernant la Gouvernance organisationnelle de l'OIAC, mené par les Co-facilitateurs, les Etats parties et le Secrétariat et apporte son soutien à toute proposition de nature à garantir et à assurer le bon fonctionnement de l'Organisation et l'accomplissement efficace de son mandat.

En vous remerciant, je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la Vingt-huitième Session de la Conférence des États Parties.